



OCTOBRE 2026

INFORMATIONS MUNICIPALES

Travaux

Des travaux sont prévus dans la commune aux endroits suivants :

- **Passage à niveau n° 24 rue du 8 mai 1945** : Les travaux auront lieu du lundi 19 octobre 2026 à 21h00 au samedi 24 octobre 2026 à 06h00
- **Passage à niveau n° 26 chemin du Routoir** : Les travaux auront lieu du lundi 19 octobre 2026 à 21h00 au samedi 24 octobre 2026 à 06h00
- **Passage à niveau n° 23 rue du 11 novembre 1918** : Les travaux auront lieu du lundi 26 octobre 2026 à 21h00 au samedi 31 octobre 2026 à 06h00

Pendant toute la durée des travaux, la circulation routière et piétonne sera interdite à ces passages à niveau. Des déviations seront mises en place.

Secrétariat de Mairie

Le secrétariat de Mairie sera exceptionnellement fermé :

- le jeudi 5 novembre 2026 matin
- le lundi 09 novembre 2026 après-midi.

Coupure de courant

Une coupure de courant est prévue dans la commune le **jeudi 05 novembre 2026 entre 08h00 et 12h10**. Détail des rues concernées à l'affichage.

Pour suivre l'évolution de cette coupure et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter le site enedis.fr/panne-et-interruption.

L'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Si vous restiez exceptionnellement sans courant après la période indiquée, le service dépannage d'ENEDIS est à votre disposition au : 09 72 67 50 + les deux chiffres de votre département (appel non surtaxé).

Enfin, pour protéger au mieux vos appareils sensibles, il est recommandé de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

... / ...



Appel à bénévoles – SMA à l'école

La commune recherche des bénévoles pour assurer le **Service Minimum d'Accueil (SMA)** à l'école, lorsque celui-ci doit être mis en place, notamment en cas de grève des enseignants ou d'absence non remplacée.

Horaires d'accueil :

Le matin : de 8h30 à 11h30

L'après-midi : de 13h30 à 16h30

 **Attention : ce dispositif reste ponctuel et relativement rare.**

Les besoins peuvent être signalés tardivement, parfois la veille pour le lendemain, voire le jour même. Il est donc important que les bénévoles puissent, dans la mesure du possible, se rendre disponibles avec peu de préavis.

Nous recherchons des personnes disponibles, appréciant le contact avec les enfants et capables de leur proposer des activités adaptées pour les occuper durant ces périodes.

Vous souhaitez vous porter bénévole ?

Merci de transmettre rapidement au secrétariat de mairie les informations suivantes :

- Nom de naissance (nom de jeune fille, le cas échéant)
- Nom d'usage, le cas échéant
- Prénom
- Date et lieu de naissance
- Adresse postale
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone portable

Les candidatures seront transmises à l'Inspection académique, qui effectuera les vérifications nécessaires, notamment concernant le casier judiciaire, afin de valider l'inscription des bénévoles.

La commune remercie par avance toutes les personnes qui accepteront de s'engager ponctuellement auprès des enfants et de contribuer au bon fonctionnement de l'école.

Visite de ligne en hélicoptère

Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, le distributeur d'énergie électrique Enedis organise chaque année la visite aérienne préventive d'un tiers environ de son réseau 20 000 volts, afin d'améliorer la qualité de la distribution de cette énergie.

La compagnie AIRTOURAINNE est mandatée pour effectuer le survol, à très basse hauteur, des lignes moyenne tension (HTA) surplombant le territoire de notre commune (hors agglomération).

Intervention prévue du 19 octobre au 27 novembre 2026.

... / ...

Mairie- 19 rue du 11 novembre 1918- 51400 Mourmelon-le-Petit



03.26.66.04.18



mairie@mourmelonlepetit.fr

Vigilance : lancement de la campagne des calendriers

À compter du 17 octobre 2026 et jusqu'au 16 janvier 2027, les agents de collecte de Châlons Agglo et de la société PAPREC débiteront leur traditionnelle campagne des calendriers.

Afin d'éviter toute tentative d'escroquerie ou d'usurpation d'identité, nous appelons chacun à la plus grande vigilance lors des démarchages à domicile.

 Comment reconnaître un véritable agent de collecte ?

👉 Pour toutes les communes de l'Agglomération, les agents portent une tenue professionnelle orange de la société PAPREC.

👉 Ils doivent être en mesure de présenter leur carte professionnelle officielle avec photo et identité. Cette carte est obligatoire et peut être demandée à tout moment.

⚠ Attention aux faux démarcheurs !

Des tentatives d'escroquerie ont déjà été signalées sur le territoire. Ne faites confiance qu'aux personnes clairement identifiées.

 En cas de doute :

- ➡ Demandez systématiquement la carte professionnelle.
- ➡ Ne laissez pas entrer la personne à votre domicile.
- ➡ Ne remettez ni argent ni informations personnelles.
- ➡ Contactez les services de l'Agglomération pour vérifier son identité.
- ➡ Ensemble, restons vigilants.

Seuls les agents portant leur tenue professionnelle jaune ou orange, selon votre commune, et présentant leur carte professionnelle officielle peuvent justifier de leur qualité d'agent de collecte de Châlons Agglo ou de la société PAPREC.



... / ...

Mairie- 19 rue du 11 novembre 1918- 51400 Mourmelon-le-Petit



03.26.66.04.18



mairie@mourmelonlepetit.fr

Urbanisme

La commission communale de l'urbanisme va prochainement mettre en place des contrôles dans le village afin de lutter contre les installations sauvages (brise-vues, abris de jardin, etc...).

Tout particulier souhaitant faire des travaux sur sa propriété (travaux sur façade, volets, fenêtres, porte de garage, construction, abri de jardin, etc...) doit demander en mairie ou consulter sur **Géoportail urbanisme**, avant tout dépôt de dossier de Permis de Construire ou Déclaration Préalable, le plan de zonage de sa parcelle et le règlement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la zone des travaux.

Les formulaires en vigueur (Permis de construire, Déclaration Préalable...) sont disponibles sur le site de la commune : <http://www.mourmelonlepetit.fr>

Lien pour déposer un dossier d'urbanisme sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : <https://gnau.chalons-agglo.fr/gnau/#/>

Conformément à l'article 5.2.19 de la zone U du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), les clôtures et les occultants non rigides/souples sont interdits en matériau synthétique en front de rue.

Lors du dépôt en mairie d'un dossier d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de Construire), il est impératif d'attendre la réponse de la mairie avant de commencer les travaux. Dans le cas contraire, nous pourrions être amenés à vous demander de démonter les travaux commencés.

Halloween

La commune organise un concours de maisons décorées sur le thème d'Halloween. Si vous êtes intéressé (e), merci de vous inscrire en mairie. Passage du jury le lundi 26 octobre 2026.

Un défilé aura lieu dans les rues du village le samedi 31 octobre 2026.

Un apéro dînatoire participatif aura lieu le samedi 31 octobre 2026. Des flyers avec coupon-réponse sont à votre disposition en mairie.

... / ...



HALLOWEEN

SOIRÉE DU 31 OCTOBRE

**VENEZ FRISSONNER, VOUS AMUSER
ET PARTAGER UNE SOIRÉE INOUBLIABLE !**

APÉRO DÎNATOIRE PARTICIPATIF

DÉFILÉ
DÉFILÉ DANS LES RUES
**ET RÉCOLTE
DE BONBONS**



**DÉPART POUR LE DÉFILÉ
À 17H00
À LA SALLE DES FÊTES
ASSOCIATIVE DE
MOURMELON
LE PETIT**

Chacun apporte quelque chose
à partager : salé ou sucré !

La mairie offrira un verre de cocktail.

**À LA FIN DU JEU D'ÉNIGME
les enfants pourront
partager les bonbons
du coffre !**



**APÉRO
DÎNATOIRE**
Ambiance musicale
HALLOWEEN
à partir de 18H30
garantie !



**NOUS COMPTONS
SUR CHACUN POUR
apporter quelque chose
de salé ou de sucré.
Ou les deux !**

**REMISE DE PRIX
CONCOURS DÉCO DE MAISON**
(inscription en contactant la mairie)

COSTUMES, BONNE HUMEUR ET ESPRIT D'HALLOWEEN OBLIGATOIRES !

**COUPON À RETOURNER À LA MAIRIE
AVANT LE 28 OCTOBRE**

Nom de la famille :

Nombre de personnes présentes : personnes

Nous apporterons :

☐ Salé
 ☐ Sucré
 ☐ Les deux

Précision (facultatif) :

Coupon à déposer directement à la mairie.

... / ...



Cantine - Périscolaire / Grève

En cas de grève des enseignants, il a été décidé de maintenir la facturation des services, dans la mesure où le **service minimum d'accueil (SMA)** a été mis en place et que les services de cantine et d'accueil périscolaire fonctionnent normalement ledit jour.

Nous nous sommes rapprochés de plusieurs communes voisines afin de connaître les pratiques mises en place dans le cadre des jours de grève. Les communes que nous avons contactées appliquent également une facturation lorsque les services de cantine et d'accueil sont maintenus et fonctionnent normalement.

Concernant plus particulièrement la cantine, les repas peuvent être annulés jusqu'à la veille d'un jour de grève, avant 10h. Cette possibilité permet à la commune d'annuler les repas auprès du prestataire avant leur commande.

Nous comprenons que cette situation puisse être décevante pour les familles, mais la commune doit également tenir compte des repas déjà commandés ainsi que du maintien des services d'accueil et de restauration.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Achat groupé d'énergie du CCAS de la ville de Châlons-en-Champagne

Le CCAS de Châlons-en-Champagne a lancé une **démarche d'achat groupé d'énergie** en partenariat avec Ecodigo.

Cette démarche est également ouverte aux habitants des communes de Châlons Agglo.

L'objectif est simple : plus le nombre de participants est important, plus les tarifs négociés peuvent être intéressants.

La démarche se déroule en plusieurs étapes :

- les habitants se préinscrivent gratuitement à l'achat groupé ;
- le nombre de préinscrits permet de négocier des tarifs auprès des fournisseurs d'énergie ;
- les participants reçoivent ensuite une proposition commerciale d'un fournisseur ;
- **chacun reste libre de souscrire ou non** au contrat proposé.

La préinscription ne constitue donc pas un engagement à changer de fournisseur.

Comment participer ?

Les habitants peuvent effectuer leur préinscription :

- en ligne au lien suivant : [L'achat groupé d'énergie du CCAS de la Ville de Châlons-en-Champagne et ECODIGO](#)
- au format papier, grâce au flyer ci-joint.

... / ...



Je m'inscris en ligne sur www.chalonsenchampagne.groupe.fr ou je complète ce formulaire que je renvoie au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Châlons-en-Champagne :

9 rue Carnot CS 50293 - 51012 Châlons-en-Champagne

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Adresse :
Prénom : Code postal : Ville :
Tél. : Adresse e-mail :

☐ ÉLECTRICITÉ

Fournisseur actuel : Offre actuelle : (facultatif)
Puissance compteur : Numéro de PDL :
Type de compteur et consommation : Base : (Facultatif)
H. Pleines/H.Creuses : (Facultatif)

☐ GAZ

Fournisseur actuel : Offre actuelle : (facultatif)
Consommation : Numéro de PCE :
Point de comptage et d'estimation

PLUS D'INFORMATIONS ?

Consultez notre site www.chalonsenchampagne.groupe.fr où la préinscription est aussi possible.
Petit rappel : la préinscription n'engage à rien et est entièrement gratuite !
Autrement dit, vous n'avez rien à perdre !

 03 67 14 86 20

 chalonsenchampagne@groupe.fr

✕ En soumettant ce formulaire, j'autorise le traitement des données communiquées, de manière strictement limitée au cadre de l'achat groupe. Ces informations ne seront communiquées à aucun tiers.

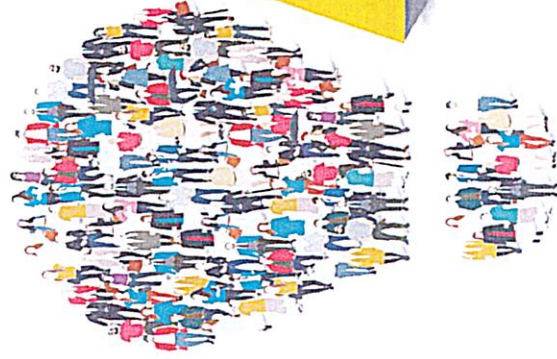
Je m'inscris à la newsletter e-mail d'ECODIGO, prestataire de l'achat groupe du CCAS de la Ville de Châlons-en-Champagne et spécialiste des achats groupés d'énergie pour les particuliers et professionnels.



Électricité 100% d'origine renouvelable



Gaz



PRÉINSCRIPTIONS
GRATUITES ET SANS ENGAGEMENT
JUSQU'AU
31 OCTOBRE 2026

www.chalonsenchampagne.groupe.fr

 03 67 14 86 20

 chalonsenchampagne@groupe.fr

